

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

ÉFS
Établissement français du sang

**Décision n° N 2019-06 du 16 avril 2019 portant nomination
à l'Établissement français du sang**

NOR : SSAK1930194S

Le président de l'Établissement français du sang,
Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 1222-5 et R. 1222-8;
Vu le décret du 16 octobre 2017 portant nomination du président de l'Établissement français du sang,

Décide:

Article 1^{er}

M. Hervé MEINRAD est nommé directeur collecte et production des PSL de l'Établissement français du sang à compter du 1^{er} mai 2019.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 16 avril 2019.

Le président de l'Établissement français du sang,
FRANÇOIS TOUJAS